

Communication de M. le Maire relative au fichier EDVIGE

M. LE MAIRE : Je voudrais continuer ces communications de début de Conseil en vous parlant un instant du fichier EDVIGE. Nous devons vous présenter ce soir une motion pour le retrait de ce fichier très controversé, EDVIGE, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps. Compte tenu de la mobilisation très forte de nombreuses associations de protection de la vie privée, des partis politiques, des syndicats, de Maires dont celui de Besançon, le Gouvernement a décidé de modifier en profondeur le décret portant création de ce fichier. Le nouveau décret qui ne sera pas publié avant la fin du mois d'octobre a été transmis à la CNIL, la Commission Nationale d'Informatique et Libertés, pour avis. Il exclurait nous dit-on le fichage des personnalités qui exercent un mandat ou jouent un rôle institutionnel, social, économique ou religieux significatif ainsi que le recueil de données concernant la santé ou la vie sexuelle. Néanmoins, nous nous devons de rester vigilants sur son contenu et notamment sur les données relatives aux mineurs fichés dès l'âge de 13 ans, car l'introduction des mineurs dès l'âge de 13 ans dans un fichier de renseignements demeure, et ce sans qu'aucune infraction n'ait été commise, avec cependant l'instauration d'un droit à l'oubli, non automatique, à la majorité. De plus, ce fichier peut contenir des données à caractère personnel, qui feraient apparaître directement ou indirectement les origines raciales, ethniques, les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou l'appartenance syndicale. Si tel était le cas, je le dis clairement, ce fichier porterait atteinte aux libertés publiques et aux valeurs républicaines qui sont les nôtres.

Actuellement, la copie est en train d'être revue, je pense donc qu'il n'est pas nécessaire ce soir de présenter une motion. Dans l'attente de la connaissance intégrale de ce nouveau texte, nous restons vigilants et si ce texte ne nous convenait pas, nous vous proposerions alors de voter une motion parce que je crois que beaucoup d'élus, toutes tendances confondues, ont d'ailleurs fait part de leur émotion par rapport à ce fichier qui, à notre sens, constitue une véritable atteinte aux libertés individuelles. Il ne s'agit pas, je le précise bien, d'empêcher celles et ceux qui sont chargés de faire respecter les lois de la République de faire leur travail mais il y a un certain nombre de garde-fous qu'une société comme la nôtre, qu'une République comme la nôtre, doit mettre en place, c'est cela le sens de notre vigilance.

Dont acte.